

Modifications* des règlements FFE – Saison 2026/2027

* Liste non exhaustive. Uniquement les plus importantes modifications figurent sur cette liste. La totalité des modifications sont signalées en couleur bleu dans chaque règlement.

SAISON 2026-2027	
Règlement	Articles concernés
COMPÉTITIONS TOUTES CATÉGORIES D'ÂGE	
Championnat de France (A01)	■ 2.5 : outre le tournoi Accession, les joueurs et joueuses des Nationaux pourront désormais intégrer les tournois Vétérans et Seniors plus s'ils sont éliminés en 1/8 ou 1/4 de finale.
Championnat de France des Clubs (A02)	■ 2.2 : le directeur de groupe pourra imposer des calendriers à 10 dates pour les 9 rondes, afin d'améliorer les déplacements complexes. ■ 3.6.a : un membre de l'équipe outre que le capitaine pourra déposer la composition d'équipe. Cette adaptation répond à une situation habituelle, où un joueur dépose la composition d'équipe si la capitaine est en retard. (Cette modification est appliquée dans l'ensemble des compétitions par équipes). ■ 3.6.a : adaptation à l'usage des pendules électroniques de la règle concernant l'ajout sur la pendule en cas de composition d'équipe en retard. (Cette modification est appliquée dans l'ensemble des compétitions par équipes). ■ 3.7.b : précision sur l'estimation de la force des équipes par la CT. ■ 3.7.d : en cas de barrages, et seulement dans ce cas, un joueur pourra jouer dans 2 équipes d'un même groupe.
Championnat de France des Clubs en parties rapides (A03)	■ 3.6.a : possibilité d'intégrer un joueur remplaçant lors de la première ronde de chaque jour de compétition, avec des conditions en rapport avec la catégorie de l'équipe.
Coupe de France (C01)	■ 2.5 : augmentation des amendes en cas d'absence d'arbitre pendant le match.
Coupe Loubatière(C03)	■ 1.2 : modification du nombre d'équipes qualifiée lors de la phase départementale et phase 2. ■ 5. Annexe : modification des appariements en système Molter pour 5, 7, 9, 11 et 13 équipes.

<i>Coupe de la Parité (C04)</i>	■ 5. Annexe : modification des appariements en système Molter pour 5, 7, 9, 11 et 13 équipes.
<i>Championnat de France des clubs féminins (F01)</i>	■ 1.1 : le Top 12F devient le Top 16F, avec 16 équipes. ■ 1.2.a : déroulement du Top 16F. Système suisse en 6 rondes. Les demi-finales et finale sont supprimées. ■ 1.2.b et 1.2.c : les renvois vers le règlement de la Coupe Loubatière sont supprimés dans tout le règlement, intégrant directement le texte et tableaux de la Coupe Loubatière dans le F01. ■ 5. Annexe : modification des appariements en système Molter pour 5, 7, 9, 11 et 13 équipes.
<i>Championnat de France individuel féminin de parties rapides (F02)</i>	■ Règlement en construction : le comité directeur fédéral a validé une réforme de ce championnat, qui sera désormais ouvert à toutes les joueuses, sans application des quotas venant des ZID. L'inscription sera gratuite pour les championnes de ZID. Le nouveau règlement sera publié prochainement.
<i>Règles Générales (R01)</i>	■ 2.1.3 : possibilité de représenter la France dans les compétitions internationales pour les joueuses et joueurs inscrits sous le code FRA auprès de la FIDE. ■ 11.2.2 : précision sur les caractéristiques d'une entente au fil de la saison. ■ 13 : création d'un article pour préciser que les amendes restent dues par le club, même si les équipes concernées sont supprimées.
<i>Compétitions Homologuées (R03)</i>	■ 2.3. : modification concernant la gratuité d'inscription dans les tournois à cadence standard pour les jeunes de l'Equipe de France Elite ou champions de France Jeunes. La gratuité sera appliquée sur une saison sportive (du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante).

COMPÉTITIONS JEUNES	
<i>Championnat de France Scolaire (J03)</i>	■ Le championnat de Lycées est intégré au championnat scolaire. ■ 1.2.1 : précisions sur le type d'établissement admis dans ce championnat. ■ 2.1.4 : possibilité pour les départements d'organiser des finales par équipes. Les règles de la phase académique s'appliquent dans ce cas. ■ 3.1.1 : possibilité pour les académies composées d'un seul département d'organiser une seule phase.

-- Consultez la Commission Technique Fédérale pour toute précision --